

Rémunérations conventionnelles dans les entreprises de transport de déménagement

11 OCTOBRE 2023



L'accord du 1^{er} février 2003 concernant les rémunérations conventionnelles dans les entreprises de transports de déménagement a été modifiée.

Une revalorisation des rémunérations conventionnelles dans les entreprises de transport de déménagement est prévue pour le personnel ingénieurs et cadres, ouvriers, employés, techniciens et agents de maîtrise. Elle sera donc revalorisée à compter du 1^{er} janvier 2024 au plus tard.

[Avenant n°21 du 19 septembre 2023 – rémunérations conventionnelles – Entreprises de transport de déménagement](#)